Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100702-0000005699-DE

Acte Certifié exécutoire

Envol: 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication: 09/07/2010

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2010-9-5-2 **Séance du** vendredi 2 juillet 2010

SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-5-6 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au nouveau dispositif d'aides aux études d'urbanisme et d'aménagement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer une subvention pour des études liées aux documents d'urbanisme d'un montant total de 1859,00 euros. Cette subvention est attribuée en faveur de la commune de Sickert selon les modalités rappelées dans le rapport; ce montant est prélevé sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20414, programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions